

PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LA QUALIFICATION DES SALARIES EN INSERTION

Une opération au service des parcours d'insertion

À travers sa mission insertion, Interfringue accompagne des personnes éloignées de l'emploi afin de leur permettre de construire et de réussir leur parcours vers l'emploi durable et/ou la qualification.

Avec le soutien du Fonds social européen (FSE), l'association propose un accompagnement renforcé et individualisé permettant à chaque salarié en insertion de construire progressivement son projet professionnel, de développer ses compétences et de se rapprocher du marché du travail.

Le parcours est coconstruit avec chaque personne en tenant compte de sa situation, de ses besoins, de ses compétences et des opportunités d'emploi du territoire.

L'accompagnement porte notamment sur :

- La qualification sociale et l'acquisition d'une posture professionnelle ;
- L'élaboration et la définition du projet professionnel ;
- L'identification, la valorisation et le développement des compétences ;
- La mise en valeur des aptitudes et habiletés professionnelles développées en situation de travail ;
- L'accompagnement à la recherche active d'emploi ;
- La préparation aux entretiens de recrutement et aux démarches auprès des employeurs ;
- L'accès à la qualification et à l'emploi durable.

1. UN ACCOMPAGNEMENT EN DEUX AXES

L'accompagnement socioprofessionnel individualisé s'articule autour de deux axes complémentaires.

Selon la maturité et le stade d'avancement du projet de chaque salarié, ces deux axes peuvent être mobilisés successivement ou de manière complémentaire.

Ils permettent de travailler à la fois l'élaboration du projet professionnel et la transition vers l'entreprise et l'emploi.

Axe 1 – Parcours d'intégration professionnelle

Première étape du parcours d'insertion au sein d'Interfringue, cet accompagnement permet d'accueillir des demandeurs d'emploi de longue durée rencontrant différents freins d'accès à l'emploi.

Le salarié bénéficie d'un emploi, d'un cadre professionnel et professionnalisant, qui constitue une étape structurante de son parcours d'insertion.

Cet accompagnement socioprofessionnel est proposé dans le cadre du premier contrat d'insertion, sous la forme d'un CDDI de 26 heures hebdomadaires.

La démarche s'appuie notamment sur la méthode ADVP – Activation du Développement Vocationnel et Personnel.

Quatre objectifs sont particulièrement travaillés

1. Lever les freins à l'emploi et développer la qualification sociale
Travailler les difficultés qui peuvent constituer un obstacle à l'insertion professionnelle et renforcer l'autonomie et la confiance en soi.
2. S'adapter à un poste de travail
Acquérir les comportements et les repères nécessaires à une bonne intégration dans un environnement professionnel.
3. Identifier et formaliser les compétences
Repérer les compétences acquises ou à développer et apprendre à les valoriser dans le cadre d'une recherche d'emploi.
4. Favoriser l'accès aux savoirs de base
Renforcer les compétences indispensables à l'autonomie professionnelle et à la poursuite du parcours.

2. Axe 2 – Passerelle Entreprises

Valoriser les habiletés professionnelles et accompagner vers l'emploi durable

Lorsque le projet professionnel est défini et validé, Interfringue propose un accompagnement spécifique visant à faciliter la transition entre le parcours d'insertion et l'entreprise.

L'action concerne un groupe de 12 salariés en insertion dont le projet professionnel est confirmé.

Sur une période de 4 à 6 mois, modulable en fonction des besoins et des profils, cet accompagnement repose sur le rapprochement entre les compétences des

personnes accompagnées et les besoins en recrutement des entreprises du bassin d'emploi.

Cette démarche s'appuie notamment sur le concept d'« entreprise école », permettant aux salariés en insertion de développer et de valoriser leurs savoir-faire professionnels au plus près des réalités du monde du travail.

Trois objectifs structurent cette passerelle

➔ Développer et évaluer les habiletés professionnelles

Des ateliers et mises en situation de travail permettent aux salariés de développer et d'évaluer leurs savoir-faire et leurs habiletés professionnelles.

Ces mises en situation sont construites en collaboration avec des entreprises et des professionnels afin de répondre au plus près aux réalités et aux exigences des métiers concernés.

➔ Préparer les recrutements

Des séances collectives de coaching au recrutement permettent de préparer les salariés aux différentes étapes d'un recrutement : présentation de son parcours, valorisation de ses compétences, préparation à l'entretien et compréhension des attentes des employeurs.

➔ Accompagner individuellement vers l'emploi durable

Chaque salarié bénéficie d'un accompagnement individualisé afin de faciliter ses démarches, développer sa stratégie de recherche d'emploi et favoriser son accès à un emploi durable.

3. UNE ACTION CONSTRUITE AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

L'accompagnement s'appuie sur les besoins en main-d'œuvre identifiés sur le bassin d'emploi.

Une attention particulière est portée aux secteurs dans lesquels les entreprises rencontrent des besoins de recrutement, notamment :

- la vente et la grande distribution ;
- le nettoyage ;
- les services à la personne ;
- la logistique ;
- le magasinage ;
- le transport.

Dans ces secteurs, les employeurs recherchent notamment des personnes capables de s'adapter rapidement aux exigences d'un poste, d'être opérationnelles et de mobiliser différentes compétences et savoir-faire professionnels.

L'objectif de la démarche est donc de favoriser la rencontre entre les compétences développées par les salariés en insertion et les besoins concrets des entreprises.

Cette passerelle vers l'entreprise doit permettre de renforcer l'employabilité des personnes accompagnées et de faciliter leur accès à l'emploi.

4. L'ESPACE DES METIERS

Une opération « Espace des Métiers » est intégrée au dispositif.

Elle permet aux salariés en insertion de mieux découvrir les métiers, de se projeter dans un environnement professionnel et de tester la faisabilité de leur projet.

Cette démarche leur donne également la possibilité de confronter leur projet professionnel aux réalités et aux exigences des métiers et des entreprises.

L'objectif est de favoriser des choix professionnels réalistes et durables, en adéquation avec les compétences de la personne et les opportunités du territoire.

5. LES PUBLICS ACCOMPAGNES

L'action s'adresse aux personnes éligibles à un parcours d'insertion par l'activité économique, notamment aux personnes sans emploi et éloignées du marché du travail rencontrant des difficultés socio-professionnelles.

Les personnes accompagnées peuvent notamment être :

- sans qualification ou faiblement qualifiées ;
- sans expérience professionnelle ou disposant d'une expérience limitée ;
- confrontées à différents freins à l'emploi ;
- en recherche d'un projet professionnel ;
- en recherche d'une qualification ou d'un emploi durable.

Les orientations peuvent être réalisées par différents acteurs du territoire : Maison des Solidarités du Conseil départemental du Jura, travailleurs sociaux, France Travail, Mission Locale, Cap emploi, CCAS, CAF, structures de l'insertion par l'activité économique, CHRS, ainsi que par d'autres partenaires de l'emploi et de l'accompagnement social.

Les candidatures spontanées peuvent également être étudiées.

L'action concerne notamment un public majoritairement féminin, avec :

- plus de 85 % de femmes ;
- 25 % de jeunes de moins de 26 ans ;
- 10 % de personnes de plus de 50 ans.

Afin de faciliter l'intégration des salariés en insertion et d'optimiser les moyens humains et matériels mobilisés, Interfringue organise des recrutements par groupes.

Les équipes sont constituées de 10 à 12 personnes, avec un renouvellement régulier des contrats.

En moyenne, quatre sessions de recrutement sont organisées chaque année.

Des recrutements en entrée et sortie peuvent également être organisés pour certains postes, notamment de chauffeur ou de manutentionnaire, pour lesquels le permis de conduire peut être demandé.

6. LES RESULTATS ATTENDUS

L'opération vise à renforcer la qualité et l'efficacité de l'accompagnement proposé aux salariés en insertion.

Deux indicateurs principaux sont suivis :

Moyens consacrés à l'accompagnement

Taux d'accompagnement par rapport au nombre d'ETP d'insertion : 18 %

Sorties dynamiques

Objectif de taux de sorties dynamiques : 50 %

Les sorties dynamiques correspondent notamment aux sorties vers :

- un emploi durable ou aidé ;
- une mission d'intérim ;
- une formation préqualifiante ou qualifiante ;
- une autre structure d'insertion par l'activité économique ;
- une création d'entreprise ;
- des démarches liées à la situation de santé ou à l'évolution de la situation de la personne.

7. UN PROJET AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE L'INCLUSION

À travers cette opération, Interfringue souhaite permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de reprendre confiance, développer leurs compétences et construire un projet professionnel réaliste et durable.

L'accompagnement proposé permet de créer progressivement une passerelle entre le parcours d'insertion et le monde de l'entreprise.

Le projet contribue ainsi à :

- favoriser le retour à l'emploi ;
- développer les compétences professionnelles ;
- faciliter l'accès à la qualification ;
- lever les freins à l'insertion ;
- valoriser les compétences acquises en situation de travail ;
- rapprocher les salariés en insertion des entreprises du territoire ;
- répondre aux besoins de recrutement du bassin d'emploi dolois ;
- favoriser des parcours professionnels durables.

8. FINANCEMENT DE L'OPERATION

Une opération cofinancée par le Fonds social européen

Cette opération est cofinancée par le Fonds social européen (FSE).

Période	Coût total de l'opération	Montant FSE conventionné
2016	153 300,65 €	30 000 €
2017	140 904,28 €	50 000 €
2018-2019	345 032,24 €	152 640,24 €
2020-2021	371 305,90 €	177 455,90 €
2022-2023	572 134,63 €	196 173,37 €
2024	290 048,11 €	78 295,47 €
2025	259 535,43 €	95 690,75 €

Fonds social européen – Union européenne

Le soutien du Fonds social européen accompagne les actions permettant de favoriser l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi et à la qualification et de lutter contre l'exclusion.

À travers cette opération, Interfringue poursuit son engagement en faveur de l'emploi, de l'autonomie et de l'inclusion des personnes éloignées du marché du travail, en s'appuyant sur les besoins des entreprises et les opportunités d

INGENIERIE DE PROJETS : SOUTIEN A LA PARENTALITE ET GRANDS PRECAIRES – HABITAT LEGER

Une opération au service de l'inclusion sociale

Coop(Agir développe, avec le soutien du **Fonds social européen (FSE)**, des réponses innovantes aux besoins des familles, des enfants et des personnes en situation de grande précarité sur le territoire du Grand Dole.

Cette opération s'inscrit dans une volonté de **lutter contre la pauvreté, notamment la pauvreté infantile, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et de développer des solutions adaptées aux personnes les plus vulnérables.**

Le projet s'articule autour de deux axes complémentaires :

- le développement du projet **MAIA – Multi-Accueil Inclusif et Apprenant**, en faveur de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité ;
- la réflexion et l'expérimentation de **solutions innovantes d'habitat léger** pour les personnes en situation de grande précarité.

1. MAIA – MULTI-ACCUEIL INCLUSIF ET APPRENANT

Répondre aux besoins des familles et des enfants

L'accès à un mode d'accueil adapté constitue un enjeu majeur pour les familles, notamment celles confrontées à des difficultés sociales, économiques ou professionnelles.

Les familles monoparentales, les parents sans emploi ou les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont particulièrement concernés par les difficultés d'accès aux solutions d'accueil du jeune enfant. Pourtant, la fréquentation d'un mode d'accueil, même occasionnelle, peut avoir des effets positifs sur le développement de l'enfant et contribuer à faciliter les démarches d'insertion ou de retour à l'emploi des parents.

Sur le territoire du Grand Dole, ces difficultés se conjuguent avec les tensions de recrutement qui touchent les métiers de la petite enfance.

Face à ces constats, Coop(Agir souhaite développer une réponse innovante permettant de répondre à la fois aux besoins des familles et aux besoins en compétences du territoire.

Un projet de micro-crèche de 12 places

Le projet MAIA – Multi-Accueil Inclusif et Apprenant prévoit la création d'une micro-crèche de 12 places.

Une partie des places sera réservée aux enfants de familles vulnérables hébergées par Coop(Agir dans ses dispositifs d'hébergement, notamment le CHRS et le CPH.

L'objectif est de proposer une solution d'accueil accessible et adaptée aux situations des familles accompagnées, tout en favorisant leur parcours d'insertion.

Une structure « apprenante »

MAIA se distingue également par sa dimension « apprenante ».

Le projet vise à faire de la structure un lieu de découverte, de formation et de professionnalisation autour des métiers de la petite enfance, qui sont aujourd'hui des métiers en tension.

La structure pourra notamment permettre :

- La découverte des métiers de la petite enfance ;
- La formation en situation de travail ;
- L'accueil de personnes en parcours d'insertion ;
- La préparation à l'entrée en formation ;
- L'accueil et l'accompagnement de stagiaires ;
- La professionnalisation des personnes souhaitant intégrer le secteur de la petite enfance.

Cette dimension apprenante constitue une innovation qui doit être construite en lien avec les besoins du territoire et les acteurs de la formation et de l'emploi.

Les travaux soutenus par l'opération

Après la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité en 2023, l'opération permet de poursuivre le développement concret du projet.

Les principaux axes de travail concernent notamment :

- Le bouclage financier des budgets d'investissement et de fonctionnement ;
- Le suivi des études techniques et de la conception architecturale ;
- L'élaboration du projet socio-éducatif et du projet d'établissement ;
- La construction de la dimension apprenante ;

- La préparation des recrutements de l'équipe encadrant les enfants.

2. GRANDE PRECARITE ET HABITAT LEGER

Faire face à l'évolution des situations de précarité

Le territoire du Grand Dole connaît une augmentation des situations de précarité et de mal-logement.

Cette évolution se traduit notamment par une hausse des demandes de domiciliation auprès du CCAS de la Ville de Dole. Au 31 décembre 2023, 216 domiciliations étaient actives, contre 177 en 2020.

Les acteurs du territoire constatent également une présence accrue de personnes en situation de grande marginalité, exposées au risque de rue et pouvant être confrontées à des problématiques d'addiction, de santé ou de troubles psychiques.

Ces situations nécessitent des réponses globales associant accompagnement social et prise en compte des besoins sanitaires.

Coop(Agir est déjà engagée dans cette démarche, notamment avec l'intervention d'une infirmière auprès des personnes accompagnées.

Développer des réponses adaptées au mal-logement

Pour les personnes les plus vulnérables, l'accès à un logement constitue souvent une étape essentielle du parcours d'insertion.

Cependant, les solutions existantes ne répondent pas toujours aux situations des personnes les plus éloignées du logement. Certaines personnes en situation de grande précarité ne sont notamment pas en capacité d'envisager directement une entrée dans un hébergement conventionnel.

Dans le cadre des orientations du Plan Logement d'abord 2 (2023-2027), Coop(Agir souhaite donc réfléchir à la création de réponses innovantes et adaptées aux problématiques de mal-logement et de non-logement sur le territoire du Grand Dole.

Expérimenter l'habitat léger

L'opération soutient une réflexion autour de la création de solutions d'habitat léger, performantes énergétiquement et adaptées aux besoins des personnes en situation de grande précarité.

Cette démarche répond à un double enjeu :

- ➔ **un enjeu social**, en proposant des solutions adaptées aux personnes les plus vulnérables ;
- ➔ **un enjeu environnemental**, en réfléchissant à de nouveaux principes constructifs, à des solutions légères et durables et à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

L'objectif est de contribuer à construire une offre d'hébergement et de logement accompagné en adéquation avec les besoins actuels et futurs du territoire.

Une expérimentation en faveur des femmes en grande précarité

Une attention particulière est portée aux femmes en situation de grande précarité, avec l'objectif de favoriser leur sortie de rue et leur ré inclusion sociale.

Le projet repose sur une approche expérimentale associant habitat, accompagnement et insertion.

Cette expérimentation sera accompagnée d'une démarche de recherche-action afin d'en mesurer les résultats et d'identifier les conditions nécessaires à sa réussite.

L'évaluation pourra permettre d'envisager, à terme, une duplication du dispositif auprès d'autres publics, notamment les hommes en situation de grande précarité.

3. UN PROJET AU SERVICE DE L'INCLUSION

À travers cette opération, Coop(Agir souhaite apporter des réponses concrètes et innovantes aux enjeux sociaux du territoire.

Le projet contribue notamment à :

- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté infantile ;
- Soutenir les familles et la parentalité ;
- Améliorer l'accès à l'accueil du jeune enfant ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle ;
- Répondre aux besoins des personnes en situation de grande précarité ;
- Développer de nouvelles solutions d'hébergement et de logement accompagné ;
- Expérimenter des solutions d'habitat léger ;
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les réponses apportées aux besoins sociaux.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la démarche de Coop(Agir visant à innover, expérimenter et construire avec les acteurs du territoire des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées.

4. FINANCEMENT DE L'OPERATION

Une opération cofinancée par le Fonds social européen

Cette opération est cofinancée par le Fonds social européen (FSE).

Année 2024

Coût total de l'opération : 85 019,20 €

Montant FSE conventionné : 51 000 €

Année 2025

Coût total de l'opération : 53 992,78 €

Montant FSE conventionné : 20 902,12 €

Fonds social européen – Union européenne

Le soutien du Fonds social européen contribue au développement de projets favorisant l'inclusion sociale et professionnelle, la lutte contre la pauvreté et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

À travers cette opération, Coop(Agir poursuit son engagement en faveur d'un territoire plus inclusif, solidaire et durable, en développant des réponses nouvelles aux besoins des familles, des enfants et des personnes en situation de grande précarité.

ROMPRE LE CYCLE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Des dispositifs complémentaires pour accompagner les victimes de violences

Face aux situations de violences, Femmes Debout propose des dispositifs permettant aux personnes victimes de bénéficier d'un accueil, d'une écoute, d'une information et d'un accompagnement adaptés.

Avec le soutien du Fonds social européen (FSE), Femmes Debout mobilise deux dispositifs complémentaires :

- l'Accueil de jour, un espace de proximité permettant un premier accueil, une écoute et une orientation ;
- le LEAO, dispositif d'accompagnement social permettant de soutenir les victimes dans leurs démarches et leur parcours de protection.

Ces deux dispositifs ont pour objectif de protéger les victimes, réduire l'impact des violences subies et favoriser la sortie des violences.

1. L'Accueil de jour

Un lieu de proximité, d'écoute et de répit

L'Accueil de jour pour femmes victimes de violences est un espace de proximité, en accès libre, destiné à toute personne qui se déclare concernée par une situation de violences et souhaite bénéficier d'un lieu d'écoute, de répit, d'information et d'orientation.

Il constitue un accueil de première intention, permettant à la personne de trouver un espace sécurisant et bienveillant, propice à l'expression et à la libération de la parole.

La présence d'une travailleuse sociale permet également d'effectuer une première évaluation de la situation et d'identifier les besoins de la personne.

L'Accueil de jour peut ainsi constituer un premier point de départ dans un parcours de sortie des violences.

Un espace accessible et adapté

L'Accueil de jour dispose notamment :

- d'un espace de convivialité ;
- d'un ordinateur ;
- d'une cuisine ;

- d'une salle de bain.

Une travailleuse sociale est présente pour accueillir le public du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 10h à 16h.

La personne peut y trouver une première écoute, des informations sur ses droits et les dispositifs existants, ainsi qu'une orientation adaptée à sa situation.

Une orientation vers un accompagnement adapté

Lorsque la personne souhaite bénéficier d'un accompagnement social dans son parcours de protection, elle peut être orientée vers le dispositif LEAO de Femmes Debout.

Selon les besoins identifiés, elle peut également être orientée vers d'autres dispositifs internes ou externes, notamment :

- un soutien psychologique ;
- un dispositif d'hébergement d'urgence ;
- des dispositifs d'accès aux droits ;
- des professionnels ou structures spécialisées dans l'accompagnement des victimes.

L'objectif est de proposer à chaque personne une réponse adaptée à sa situation et à son niveau de besoin, en facilitant l'accès aux différents professionnels et dispositifs.

2. Le LEAO

Un accompagnement social personnalisé

Le LEAO peut être mobilisé, sur rendez-vous, en première ou en seconde intention par une personne victime de violences souhaitant bénéficier d'un accompagnement social dans les démarches liées aux violences subies.

Après un premier rendez-vous et une évaluation de la situation, la personne accompagnée peut également solliciter le dispositif par téléphone ou par courriel, en fonction de ses besoins.

Le LEAO permet de proposer un accompagnement personnalisé et de soutenir la personne tout au long de son parcours de protection.

Accompagner les démarches administratives et judiciaires

Les professionnelles du LEAO accompagnent les victimes dans leurs démarches, notamment pour :

- l'instruction de dossiers administratifs ;
- les démarches liées aux allocations ;
- les démarches liées à la santé ;
- les démarches liées au logement ;
- les démarches liées à la justice ;
- la mise en relation avec les services et professionnels compétents.

L'objectif est de permettre à chaque personne de mieux comprendre ses droits et de l'accompagner dans les démarches nécessaires à sa protection et à son autonomie.

Faciliter l'accès aux professionnels spécialisés

Le LEAO joue également un rôle d'interface avec les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans le parcours de la victime.

Les personnes peuvent notamment être accompagnées ou orientées vers :

- les services de police et de gendarmerie ;
- les professionnels de santé ;
- les services de médecine légale ;
- les juristes ;
- les avocats ;
- les autres professionnels ou structures spécialisés dans l'accompagnement des victimes.

Ce travail en réseau permet de faciliter les démarches et de contribuer à sécuriser le parcours de la personne victime de violences.

Mettre à l'abri et favoriser la protection

Lorsque la situation le nécessite, le dispositif peut également contribuer à rechercher des solutions de protection et de mise à l'abri.

Selon les besoins et les possibilités, les personnes peuvent être accompagnées vers :

- une mise à l'abri en urgence ;
- une solution d'hébergement ;
- une solution de relogement dans le parc locatif.

L'accompagnement vise ainsi à prendre en compte l'ensemble des dimensions de la situation : protection, logement, santé, droits, démarches administratives et judiciaires et reconstruction du parcours.

3. Un travail en réseau au service des victimes

L'accompagnement des personnes victimes de violences nécessite la mobilisation de plusieurs professionnels et partenaires.

Le LEAO s'appuie sur un travail en réseau et en partenariat afin de coordonner les interventions et de sécuriser les parcours.

Cette coopération permet de faciliter les orientations, d'éviter les ruptures dans l'accompagnement et de proposer des réponses adaptées à la situation de chaque personne.

L'objectif est de permettre aux victimes de retrouver progressivement leur capacité d'agir et leur autonomie, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

4. Les publics concernés

Les dispositifs s'adressent aux personnes victimes de violences.

L'Accueil de jour constitue une première porte d'entrée, accessible aux personnes qui souhaitent être écoutées, informées, orientées ou simplement trouver un espace de répit.

Le LEAO peut ensuite être mobilisé, sur rendez-vous, en première ou en seconde intention pour les personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement social dans les démarches liées aux violences subies.

L'accompagnement est adapté à la situation de chaque personne et peut évoluer en fonction de ses besoins.

5. Rompre le cycle des violences

La mobilisation complémentaire de l'Accueil de jour et du LEAO vise à **réduire l'impact des violences subies et à favoriser la sortie du cycle des violences**.

L'accompagnement proposé vise notamment à :

- accueillir et écouter les personnes victimes ;
- favoriser la libération de la parole ;
- évaluer les situations et les besoins ;
- informer les victimes sur leurs droits et les dispositifs existants ;
- faciliter l'accès aux professionnels et services spécialisés ;
- accompagner les démarches administratives et judiciaires ;
- favoriser la mise à l'abri et l'accès à une solution d'hébergement ou de logement ;
- sécuriser les parcours ;

- soutenir les victimes dans leur capacité à agir et à retrouver leur autonomie.

À travers ces dispositifs, Femmes Debout contribue à construire un **parcours de protection global, coordonné et adapté aux besoins de chaque victime**.

6. Financement de l'opération

Cette opération est cofinancée par le Fonds social européen (FSE).

Numéro de l'opération : 20251430

Année 2025

Coût total de l'opération : 102 112 €

Montant FSE conventionné : 27 185,69 €

Fonds social européen – Union européenne

Le soutien du Fonds social européen permet d'accompagner le développement d'actions favorisant l'inclusion, l'accès aux droits et la protection des personnes confrontées à des situations de vulnérabilité.

À travers cette opération, Femmes Debout poursuit son engagement auprès des personnes victimes de violences, en leur proposant un accueil, une écoute et un accompagnement adaptés afin de renforcer leur protection, leur autonomie et leur capacité à sortir durablement des violences.